LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Partie réservée au minstère

Demande d'autorisation dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Références

Maître d'ouvrage	Nom :	Mousel	Prénom :	Marc
	N°, rue :	1, rue Principale		
	Code postal :	L-7595	Localité :	Rekcange
	Téléphone :	691 55 00 88		
	Email :			
Bureau (d'architecture, d'études)	Nom :	Schroeder & Associés S.A.		
	N°, rue :	8 rue des Girondins		
	Code postal :	L-1626	Localité :	Luxembourg
	Téléphone :	44 31 31 - 428		
	Email :	olivier.boillod@schroeder.lu		
	V/référence :			

Situation géographique

Commune :	Mersch
Section :	F de Reckange
N° parcelle(s) cadastrale(s) :	217/3447
Lieu-dit :	In der Niedeschtwies

Description du projet

Désignation exacte :	Réalisation d'un forage de reconnaissance pour tester les capacités hydrogéologiques du sous-sol.
Description précise :	Réalisation d'un forage de reconnaissance d'une profondeur de 50 mètres afin de voir si l'acquifère présent sous l'exploitation agricole peut-être utilisé pour une eau de nettoyage et pour l'abreuvage des animaux de ferme.

Liste des pièces à joindre à la demande (toutes les pièces en 4 exemplaires)

✓ Le présent formulaire dûment rempli et signé

✓ Un extrait de la carte topographique avec indication du lieu d'implantation du projet (1:20000)

✓ Déclaration de protection des données (document à joindre)

+ En cas de construction, d'agrandissement ou de changement d'affectation d'une construction existante

◯ Toutes les informations relatives à la conception, à l'exploitation et aux dimensions du projet à autoriser

◯ Un justificatif du besoin réel de la construction, de l'agrandissement ou du changement d'affectation

◯ Dans le cas d'un agrandissement ou du changement d'affectation pour des constructions légalement existantes, les preuves qui ont fait l'objet d'exécution conforme à toutes les autorisations délivrées par le ministre, ou qui ont été légalement érigées avant toute exigence d'autorisation par le ministre, et dont tous travaux, de la première érection jusqu'à maintenant ont été dûment autorisés et légalement effectués

◯ Les plans de construction indiquant la destination spécifique de la construction comprenant :

- Les plans d'implantation
- Des vues
- Des coupes longitudinales et transversales avec les dimensions
- Une description exacte du mode de construction et des matériaux

◯ Un relevé exhaustif des modifications au terrain naturel

◯ Le plan de l'aménagement des alentours et des accès

✓ Un extrait cadastral de la parcelle d'implantation datant de **moins de trois mois** (1:2500)

✓ Un extrait du plan d'aménagement général en vigueur indiquant le classement de la parcelle

+ En cas de construction agricole, horticole, maraîchère ou viticole

✓ Une preuve que l'exploitation est opérée à titre principal au sens de la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales

+ En cas de projet affectant potentiellement une zone Natura 2000

✓ Projet lié à la gestion du site

✓ Une évaluation des incidences conformément à l'article 32 de la loi du 18 juillet 2018

- ✓ Une évaluation sommaire des incidences (article 32 §2, 1°)
- ✓ Une évaluation des incidences (article 32 §2, 2°)

+ En cas de projet affectant un biotope article 17

✓ Une identification précise des biotopes protégés, des habitats d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable élaborée par une personne agréée

✓ Une évaluation des éco-points élaborée par une personne agréée

+ En cas des mesures d'atténuation ou d'une dérogation à la protection des espèces

✓ Une indication des espèces concernées par une personne agréée

✓ Une description de la nature et de la durée des opérations envisagées élaborées par une personne agréée

Lieu, date et signature

[ ] , le [ ] Signature : _____

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Service des autorisations
L-2918 Luxembourg

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Déclaration de protection des données

Vos droits concernant vos données personnelles

Le règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données prévoit la collecte, le traitement et la sauvegarde de vos données personnelles et ce même sans votre consentement sous condition qu'il y soit procédé dans l'exercice d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

La collecte de vos données personnelles est indispensable au traitement de votre demande. Elle se limite aux données strictement nécessaires pour ledit traitement. Elle permet l'identification de votre personne et du terrain concerné ainsi que de prendre contact avec vous en cas de besoin.

Les employés et fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, ainsi que de l'administration de la nature et des forêts, de l'administration de la gestion de l'eau, de l'administration de l'environnement et de l'administration communale concernée ont accès à vos données. Vos données seront conservées tant qu'au moins un des critères suivants est rempli:

- Tant que vous êtes lié au projet en quelques fonction, forme ou qualité que ce soit et même si vous changiez cette fonction, forme ou qualité (p.ex. : propriétaire, locataire, exploitant, responsable, bénéficiaire, etc personne physique ou morale)
- Tant que perdure le projet et ses conséquences (p.ex. : tant qu'existe la construction érigée).
- Tant que la Convention dite d'Aarhus l'exige
- Tant qu'une obligation légale le rend nécessaire

En cas de désaccord vous êtes à tout moment en droit d'introduire une demande d'anonymisation des documents suite à laquelle l'opportunité de cette anonymisation sera évaluée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Les données ainsi récoltées tombent sous le champ d'application de la loi du 25 novembre 2005 concernant l'accès au public à l'information en matière d'environnement et doivent, le cas échéant, être communiquées à des tiers. Sans la mise à disposition de ces informations auprès du service compétent, la demande ne pourra être traitée.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Conformément aux règles légales de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations. Vous pouvez vous adresser par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, 4 Place de l'Europe, L-2918 Luxembourg. Vos données pourront être utilisées ultérieurement pour le traitement d'autres demandent émanant de votre part auprès du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Lieu, date et signature
_____, le _____ Signature : _____